



UV-2026-052_ARRETE TRAVAUX SNCF PN 29 ROUTE BARREE
« 2307 Rue du Hennoy »

Le Maire de la commune de LANDAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de l'entreprise S2R Service Rail Route représenté par Monsieur DELCROIX Maxence demeurant ZI de Bourcheuil à DOURGES (62119), tendant à obtenir l'autorisation de régler le stationnement et la circulation afin de réaliser des travaux de démontage du platelage routier au PN 29 LANDAS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour éviter les accidents et faciliter l'exécution de ces travaux,

ARRETE

Article 1er : Les circulations routières, piétonnes, cycles, et bétails à hauteur du passage à niveau PN29, seront interdites du **Dimanche 20 septembre 2026 à 18 heures au Samedi 26 septembre 2026 à 09 heures en continu.**

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'entreprise S2R. Les véhicules seront déviés par la Rue d'Orchies CD158 et la Rue du Maréchal Leclerc RD126.

Article 3 : L'entreprise sera chargée de la pose et de l'entretien de la signalisation.

Article 4 : Après les travaux, le trottoir et la chaussée doivent être remis en l'état d'origine.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Douai
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.
- Monsieur le Chef de corps du Centre de Secours d'Orchies.
- Monsieur Le Responsable de l'Entreprise S2R.
- Au Transport ARC EN CIEL 2.

Landas, le 09 SEPTEMBRE 2026

L'Adjoint au Maire,

Roberto EGEA

